

Règlement du concours «Gagnez un voyage de rêve au Mexique!»

Ce concours est organisé par Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, n° BCE 0403.201.185 et n° FSMA 19649 A, ci-après dénommé «l'organisateur».

Article 1

Le concours se déroule sur le site web de l'organisateur, *belfius.be*, du 11-06 au 31-07-2018 à 23h59. L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment la date de début ou de fin du concours, ou de prolonger ou raccourcir la durée du concours.

Article 2

La participation au concours est uniquement possible via le site web précité et est réservée aux clients qui ont souscrit une Belfius Assistance ou détiennent une Mastercard Platinum encore valable au 31-07-2018. Seules les personnes physiques majeures et capables qui ont leur domicile en Belgique peuvent participer au concours. Les associations ou les personnes morales sont exclues de toute participation.

Une seule participation est acceptée par personne (si plusieurs participations sont enregistrées pour une même personne, seule la première participation entre en ligne de compte; les autres sont considérées comme nulles). Un participant ne peut gagner qu'une seule fois, et une seule personne peut gagner par adresse de domiciliation.

Article 3

Chaque participant doit répondre à deux questions à choix multiple sur le site web.

1^{re} question: «*Sur quoi pouvez-vous compter si vous faites appel à notre assurance assistance Belfius Assistance?*»

(réponses possibles: *un repas copieux pendant que vous attendez la dépanneuse en cas de panne de votre voiture, un budget shopping illimité si vous perdez vos bagages, le remboursement de vos frais médicaux à l'étranger à concurrence de 50.000 euros (ou même de 250.000 euros en Amérique du Nord).*)

Une seule réponse est correcte.

2^e question: «*Pendant combien de jours avez-vous droit à une voiture de remplacement en Belgique si vous faites appel à notre assurance assistance Belfius Assistance, prévoyant l'assistance à un véhicule avec l'option voiture de remplacement?*»

(réponses possibles: *3 jours, 6 jours, 10 jours.*)

Une seule réponse est correcte.

Il faut également répondre à la question subsidiaire:

«Combien de participants uniques répondront-ils correctement aux 2 questions du concours durant la période du 11 juin au 31 juillet 2018 inclus?»

Article 4

Les prix* sont les suivants:

- 1^{er} prix: un voyage de rêve au Mexique pour 2 personnes d'une valeur de 3.700 euros* (Hôtel Riu 5* à Playacar, 1 semaine all-in, vol aller-retour compris)
- du 2^e au 10^e prix: un weekend gastronomique pour 2 personnes d'une valeur de 500 euros* (forfait gastronomique & bien-être de 2 nuits avec petit-déjeuner et dîner en Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne)
- du 11^e au 25^e prix: un bon cadeau Bongo d'une valeur de 120 euros (week-end de 2 jours avec dîner pour 2 personnes)

* Sous réserve de disponibilité et d'autres conditions imposées par l'agence de voyage

Ces prix sont attribués aux participants qui:

- répondent correctement aux 2 questions à choix multiple
- et répondent aussi correctement à la question subsidiaire ou s'en approchent le plus

En cas d'ex æquo, la priorité est donnée au participant dont l'organisateur a reçu le formulaire de réponse en premier.

Les gagnants doivent satisfaire à toutes les conditions du présent règlement. Si toutes les conditions ne sont pas respectées, le prix est attribué au participant suivant qui respecte les conditions.

Article 5

Les gagnants sont avertis via e-mail à la fin du concours.

Ils peuvent recevoir leur prix dans l'agence Belfius mentionnée dans l'e-mail. Lors de la remise, une photo est prise. Celle-ci peut éventuellement être utilisée ultérieurement sur la page Facebook ou d'autres canaux de Belfius. Chaque participant accepte que - s'il est désigné comme gagnant - son nom et sa photo soient publiés et affichés dans le cadre de la communication des gagnants.

Article 6

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la mention de données erronées donnant lieu à une adresse erronée ou inconnue.

Article 7

Les prix gagnés ne peuvent pas être échangés contre d'autres produits, des services ou des espèces. Les prix peuvent contenir des conditions spécifiques (telles que des périodes, des périodes de validité...).

Article 8

Les participants sont censés connaître le contenu du présent règlement et l'accepter formellement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération.

Article 9

En dehors du présent règlement, aucune autre information concernant ce concours ne sera transmise ni par téléphone, ni par écrit, sauf dans les conditions décrites à l'article 5.

Article 10

Le présent règlement du concours peut être consulté via le lien prévu à cet effet sur le site web de l'organisateur, *belfius.be*.

Article 11

L'organisateur se réserve le droit de suspendre à tout moment et/ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou en cas d'événement indépendant de sa volonté, sans que les participants ou toute autre personne puissent réclamer un dédommagement.

Article 12

Si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de Belfius Banque, l'organisateur décide d'annuler le concours, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences possibles de cette décision. La responsabilité de l'organisateur ne peut pas non plus être invoquée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient (p. ex. problèmes de connexion Internet).

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter le concours sans avertissement préalable. Une simple communication sur le site web suffira à cet effet.

Article 13

Toute plainte concernant ce concours doit être transmise par courrier recommandé au plus tard 10 jours ouvrables après la fin du concours à: Belfius Banque, Concours «Gagnez un voyage de rêve au Mexique!» – RT 25/04, place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Les réclamations verbales ou par téléphone ne seront pas traitées. Les plaintes qui ne sont pas formulées par écrit ou qui sont introduites après le délai précité n'entreront pas en considération.

Article 14

L'organisateur, en tant que responsable du traitement, traite les données à caractère personnel des participants en vue du bon déroulement du concours et peut – si le participant donne son autorisation dans le bulletin de participation – également utiliser les données communiquées par le participant à des fins de marketing direct. Les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de ces données à de telles fins. Pour toutes les informations détaillées sur le traitement des données personnelles ainsi que des informations sur l'exercice de leurs droits concernant leurs données personnelles, les participants sont tenus de prendre connaissance de la Charte de confidentialité de Belfius (*belfius.be/privacycharter*).